



CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT FIACRE SUR MAINE DU LUNDI 23 JANVIER 2012

Nombre de Conseillers

En exercice : 13

Présents : 9

Votants : 13

L'an deux mil douze, le lundi 23 janvier à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-FIACRE-SUR-MAINE, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves LECOQ, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 janvier 2012.

PRÉSENTS : Joël BASQUIN, Nicolas DEROCHE, Danièle GADAIS, Jean-Yves LECOQ, Annick MARTIN, Elise ROBERT, Marie-José REEK, Isabelle TESSIER, Pascal DABIN,

ABSENTS EXCUSÉS: Christine COINTEPAS (pouvoir à Nicolas DEROCHE), Philippe MANDIN-DIRAISON (pouvoir à Danièle GADAIS), Antoine LEMERLE (pouvoir à Jean-Yves LECOQ), Chrystelle TURPIN (pouvoir à Isabelle TESSIER).

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Pascal DABIN a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

1. VALIDATION DU PROJET D'AMÉNAGEMENT DU BOURG :

Le conseil municipal a pris connaissance du projet d'aménagement du bourg de la commune, présenté par le bureau d'étude 2 LM.

Le projet global se chiffre environ à 545000€HT. Il intègre aussi la réfection des réseaux d'eaux pluviales devant le Clos du Presbytère et dans la rue Sophie Trébuchet ainsi que l'effacement des réseaux.

(2 options seront à définir ultérieurement, après étude des dossiers de candidature : la remise au propre des plateaux ralentisseurs existants – 15000€HT-, et les aménagements devant la mairie – 30000€HT-).

Les travaux concernant les réseaux d'eaux pluviales et d'effacement des réseaux doivent débiter en avril prochain et en septembre pour les travaux de voirie et les aménagements paysagers.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le projet d'aménagement du bourg présenté par le bureau d'étude 2 LM.

2. MONTANT DES FOURNITURES SCOLAIRES POUR 2012:

A/ Fournitures scolaires récurrentes pour 2012 :

La commission affaires scolaires propose qu'il soit accordé à l'école publique de Saint-Fiacre sur Maine au titre des fournitures scolaires 2011 la subvention globale d'un montant total de 5 246€ (inscrite au budget à l'article 6067), subvention se décomposant comme suit :

46 élèves inscrits en classes maternelles X 36 € = 1 656,00 €

85 élèves inscrits en classes primaires X 34 € = 2 890,00 €

4 546,00 €

+ Frais de cartouches 500,00 €

+ Frais de gestion directrice 200,00 €

5 246,00 €

B/ Demande de fournitures scolaires supplémentaires pour 2012

L'école demande pour 2012 les fournitures nouvelles suivantes :

- Série de livres cycle 3 : 300€

La commission affaires scolaires propose qu'il soit accordé à l'école publique de Saint-Fiacre au titre des fournitures scolaires 2012 une subvention complémentaire exceptionnelle de 300 € pour une série de livres cycle 3 (à inscrire au budget à l'article 6067)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité :

- D'accorder une subvention d'un montant de 5246 euros, sur le budget principal 2012, à l'école publique de Saint Fiacre sur Maine,
- D'accorder une subvention complémentaire exceptionnelle d'un montant de 300 euros, sur le budget principal 2012, à l'école publique de Saint Fiacre sur Maine

3. SUBVENTIONS 2012 POUR LES SORTIES PEDAGOGIQUES ET POUR LES CLASSES TRANSPLANTEES:

La commission affaires scolaires propose de verser une subvention globale à l'école pour l'ensemble des sorties pédagogiques (subvention à imputer à l'article 6574 du budget et à verser sur le compte de l'Amicale Laïque).

Elle propose de fixer cette subvention pour 2012 à 2 620 € (20 € x 131 élèves inscrits).

Il est rappelé que la commune avait accordé en 2011 une subvention globale de 2 780 € (20 € x 139 élèves inscrits).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité d'accorder, sur le budget principal 2012, une subvention d'un montant de 2620 euros qui sera versé sur le compte de l'Amicale Laïque de Saint Fiacre sur Maine.

4. SUBVENTIONS 2012 AUX ASSOCIATIONS :

La commission « vie associative » a examiné les demandes de subvention des différentes associations.

Après examen, la commission « vie associative » propose de verser au titre de l'année 2012, les subventions suivantes :

Associations	Subvention 2011	Proposition 2012
Football	1 456 €	1600 €
Donneur de sang	150 €	150 €
Ass veuves civiles	28 €	28 €
ADMR	450 €	450 €
ADAR	150 €	
Basket	600 €	870 €
ASAG Natation Haye Fouassière	1 600 €	1 500 €
Double Set - Tennis	250 €	250 €
Comité de Jumelage	1 500 €	500 €
Ampelopsis	420 €	420 €
Prévention routière		50 €
TOTAL	6 604 €	5818 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accorder les subventions ci-dessus.

5. CONVENTION POUR LA REALISATION DE L'ACTUALISATION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT:

Il convient d'actualiser le plan de zonage d'assainissement de la commune, approuvé par délibération du conseil municipal en date du 26 juin 2006, afin de l'annexer au Plan Local d'Urbanisme actuellement en cours d'élaboration.

Le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré, à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention avec La société « La Noëlle Environnement » qui avant réalisé ce plan de zonage en 2006. Le montant de l'étude s'élève à 3073,725€ TTC et sera soumis à enquête publique.

6. CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE MEDECINE PREVENTIVE DU CENTRE DE GESTION:

Ce service assure l'ensemble des missions définies à l'article 108-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et au titre III du décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié, qui comprend notamment: la surveillance médicale des agents (périodique et particulière) et l'action en milieu professionnel.

Le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré, à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion 2012 au service médecine professionnelle et préventive du Centre de Gestion de la Fonction Publique de la Loire Atlantique

7. CONVENTION POUR LA RESTITUTION ET LA VALORISATION DE L'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL DE LA COMMUNE DE SAINT FIACRE SUR MAINE:

Dans le cadre de sa labellisation « Pays d'Art et d'Histoire », le Syndicat mixte du SCoT et du Pays du Vignoble Nantais a passé convention avec la Région des Pays de la Loire- service du patrimoine- pour que celui-ci mène une étude sur le patrimoine culturel présent sur le territoire du Pays à partir d'un échantillonnage représentatif.

Dans le contexte de cette convention, la Commune de Saint-Fiacre, membre du Syndicat mixte, a été sollicitée afin que le territoire communal serve à l'établissement de cet échantillonnage et d'un diagnostic patrimonial sur la base de la réalisation d'un inventaire topographique du bâti.

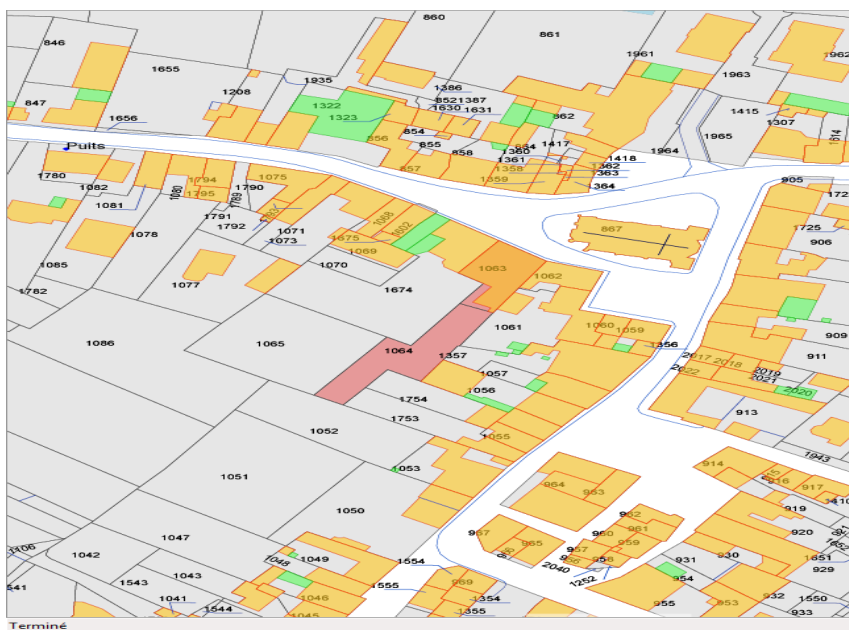
Cet inventaire a été réalisé de février 2010 à novembre 2011.

Cette base de données a déjà fait l'objet d'une restitution lors des journées du patrimoine à l'occasion d'une visite guidée du bourg et à une conférence dans le cycle organisé par le Pays « Université sur Lie ».

Un document de synthèse va être édité, sous la forme d'une plaquette utilisant la charte graphique nationale des « Pays d'art et d'histoire ». Ce document s'adressera l'ensemble des habitants de Saint-Fiacre mais aussi des habitants du Vignoble Nantais et de façon plus générale aux touristes du territoire.

Pour l'ensemble des prestations réalisées par le syndicat mixte, à savoir :

- la rédaction et la recherche documentaire pour la rédaction d'un document tout public sous la charte Pays d'art et d'histoire,
- l'impression dudit document,



8. POINT SUR LES COMMISSIONS COMMUNALES ET INTERCOMMUNALES :

✓ Commission travaux :

- L'inauguration du chauffage de l'église a eu lieu le dimanche 22 janvier.
- Des travaux sur la canalisation d'eau potable ont lieu en ce moment en bas de la rue du Coteau.
- Un problème de pression est apparu dans les nouveaux vestiaires de la salle des sports. Le régulateur de pression doit donc être changé et des devis sont en cours.
- Les travaux d'assainissement aux Charmettes doivent s'achever fin janvier.

✓ Commission Finances :

- La question des taux de fiscalité locale sera traitée lors de la prochaine commission finances et lors du prochain conseil municipal. Le problème est le manque de visibilité sur les ressources dont va pouvoir bénéficier la commune, notamment concernant le fonds de péréquation.
- Une demande au titre de la subvention de réserves parlementaires a été effectuée concernant les travaux effectués dans le cadre de l'aménagement du bourg.

✓ Commission Urbanisme :

- Présentation des dossiers examinés par la commission :

Nature des travaux	Dénomination du demandeur	Adresse du terrain
Rénovation hangar en garage	BRETONNIERE Régine	2 rue du Port au Duc – La Bourchinière
Extension	MAUBIAN Jean-François	8 rue de La Loitière
TRANSFERT DE PC DÉLIVRÉ	DÉRAMÉ Emmanuel	Place du Verdet – La Bourchinière

- La prochaine réunion de la commission PLU aura lieu le jeudi 26 janvier.

✓ Communauté de communes:

- Un projet d'implantation d'un crématorium est actuellement à l'étude dans le parc d'activité du Butay à château-Thébaud.
- La création d'un office de tourisme du Pays du Vignoble Nantais est en cours, dans lequel serait associée la communauté de communes Sèvre Maine et Goulaine. Les éléments concernant la participation financière de la communauté de commune à cet office restent à déterminer.

Séance levée à 22H15.

Prochaine réunion du conseil municipal le lundi 27 février 2012 à 20h00.

Le Maire : Jean-Yves LECOQ

Le secrétaire : Pascal DABIN

Les adjoints :

Marie-José REEK

Joël BASQUIN

Isabelle TESSIER

Nicolas DEROCHE

Les conseillers municipaux :

Elise ROBERT

Danièle GADAIS

Annick MARTIN